



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 MAI 2026

N° C07_05_2026_27 - Conventions de développement du covoiturage avec BlaBlaCar Daily - Prestations de services et aide financière aux covoitureurs (annexes)

Annexe(s) :

- Convention de prestation de services
- Convention d'attribution d'aide financière aux covoitureurs

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
86	79	2	81	5

Pour : 81	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 30 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le sept mai, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle de la Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD-BOIROUX Guénaëlle, AUDÉ Laurent, BALLAND Cyril, BARRÉ Daniel, BAUDRY Patrice, BAUMGARTEN Christian, BERNARD Eric, BETTELI Géralde, BIET Christelle, BLAUD Philippe, BON Fabienne, BONNAUD Stéphane, BONNIN Jean-Marie, BOUYER Nadia, BRENET François, BRETONNIER Pascal, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BROSSET Valérie, BRUNET Sylvie, BAUDRIT Isabelle, CHAILLER Catherine, DUCOURTIEUX Jean-Claude, CHESNEAU Etienne, GOUINAUD Eric, COUSIN Sylvie, COYAU David, DELEZAY Gaëtan, DENOEL-MAZOYER Sylvie, ÉMERIT Christian, FERRE Pascal, FOUCHÉ Étienne, FOUCHÉ Patrice, MOREAU Olivier, GALIGAZON David, GAYET Olivier, GIRAUD Mélodie, GRIFFAULT Sylvain, HERISSE Mathieu, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HUCTEAU Patrice, INGRAND Emmanuel, LARGEAU Vanessa, LEON-HENRI Aurélie, LEQUIEN Ryan, LONGEAU Daniel, LUSSEAU Christian, MACAUD Isabelle, MAGNAN Jean-Christophe, MANGUY Fabienne, MANN Grégory, MERCIER Sébastien, MARQUET Pierrick, MATHIAS Sandrine, MICHELET Fabrice, MORIN Christine, MORIN Patrick, NEE Nicole, OUVRARD Émilie, PAGENEAU Liliane, PALLUAU Vincent, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POIRIER Gilles, QUINTARD-MELOUKI Jacqueline, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SPATICO Marlène, SUIRE Rudy, THELLIER Odile, VICHIT Luc, VINATIER Christine, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

BEURET Lucie (pouvoir donné à ÉMERIT Christian), GUÉRY Patrice (pouvoir donné à BERNARD Eric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

CHASSIN Julien, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, LEVASSEUR Dominique, VALERY Nicolas

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme PELTIER

Conventions de développement du covoiturage avec BlaBlaCar Daily - Prestations de services et aide financière aux covoitureurs (annexes)

Annexe(s) :

- Convention de prestation de services

- Convention d'attribution d'aide financière aux covoitureurs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.4221-1,

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, dite LOM,

Vu la délibération n°2017.728.SP du Conseil Régional du 10 avril 2017 relative à la politique contractuelle territoriale de la Nouvelle-Aquitaine,

Vu la délibération n°2019.2261.SP du Conseil Régional du 16 décembre 2019 relative à la communication sur la politique contractuelle territoriale en matière de mobilités,

Vu la délibération n°2020.2291.SP du Conseil Régional du 17 décembre 2020 relative au nouveau cadre d'intervention régionale sur les Contrats de Mobilité,

Vu la délibération n°2021.2129.SP du Conseil Régional du 13 décembre 2021 relative aux Contrats Opérationnels de Mobilité : cartographie des Bassins de Mobilité et feuille de route,

Vu la délibération n°2021.2130.SP du Conseil Régional du 13 décembre 2021 relative à la « Création et mise en place du Comités des partenaires régional »,

Vu la délibération n° C25-03-2021-1 du Conseil communautaire de la communauté de communes de Mellois en Poitou en date du 25 mars 2021 relative à la compétence « organisation de la mobilité »,

Vu la délibération n°C25_09_2025_07 du Conseil communautaire de la communauté de communes Mellois en Poitou en date du 25 septembre 2025 approuvant le contrat opérationnel de mobilité et son plan d'actions,

La loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 renforce le rôle de la Région en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité et prévoit la possibilité de développer des solutions de mobilité alternatives, notamment le covoiturage.

Dans ce cadre, la communauté de communes Mellois en Poitou, agissant en tant qu'autorité organisatrice de second rang (AO2), met en œuvre, pour le compte de la Région Nouvelle-Aquitaine, des actions visant à favoriser le développement des mobilités partagées sur son territoire.

Parmi les actions identifiées comme prioritaires figure le développement du covoiturage du quotidien.

Afin de structurer et d'accompagner cette démarche, il est proposé de conclure avec la société BlaBlaCar Daily deux conventions distinctes :

- une convention de prestations de services portant sur le déploiement, l'animation et le suivi d'un service de covoiturage sur le territoire,
- une convention relative à l'attribution d'une aide financière aux covoitureurs, visant à encourager la pratique du covoiturage par le versement d'incitations financières aux usagers.

Cette seconde convention prévoit la mise en place d'un mandat confié à l'opérateur BlaBlaCar Daily pour le versement des incitations financières aux covoitureurs, pour le compte de la communauté de communes, conformément aux dispositions des articles L.1611-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Le montant de l'opération d'aide financière est fixé à 30 000 € pour la période du 1er juin 2026 au 31 mai 2027.

La convention de prestations de services est conclue pour la même période et prévoit notamment :

- un accompagnement par un consultant dédié ;
- la mise en œuvre d'une stratégie de communication ;
- l'animation d'un réseau d'acteurs locaux ;
- la production d'outils de suivi et d'évaluation.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la convention de prestations de services relative au développement du covoiturage avec la société BlaBlaCar Daily, annexée à la présente délibération ;
- APPROUVER la convention relative à l'attribution d'une aide financière aux covoitureurs, incluant un mandat de versement confié à l'opérateur, annexée à la présente délibération ;
- AUTORISER le président ou la vice-présidente déléguée à signer lesdites conventions ainsi que tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Le Président